

Département de la Haute-Garonne



COMMUNE DE MAURESSAC

\*\*\*\*\*

31190

## COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 10 septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAURESSAC se réunissent sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** Wilfrid PASQUET, Franck LOUPIAS, MARTIN-BENETTI Cécile, Boris CLARET, Samia SOUAÏ, Christophe FREZOU, CETTOLO Stéphanie, Stéphanie TETREL, Benjamin VERDIER, Laure ALBEROLA

**Suppléants :** Stéphanie ORIOLA, Philippe BEAUREPAIRE

**Excusés :** Jean-Jacques COUZIER

**Secrétaire de séance :** Samia SOUAÏ

La séance commence par l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du neuf juillet deux mille vingt-six.

• **Délibération : Renouvellement convention affichage - Mairie Auterive 2026-09-01**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 la municipalité d'Auterive, détentrice des panneaux lumineux, a décidé de réguler l'accès à la diffusion des annonces pour les communes appartenant au bassin Auterivain par le biais d'une convention renouvelable tous les ans. Les frais annuels s'élèvent à 50€. Il propose le renouvellement de la convention des journaux électroniques d'information lumineux afin que les associations de la commune puissent diffuser leurs manifestations.

→ Approuvée à l'unanimité

• **Délibération : Convention portage des repas à domicile, veille sociale – CCBA 2026-09-02**

En date du 1<sup>er</sup> mars 2023, la CCBA dans le cadre de la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire a mis en place par l'intermédiaire d'Occitanie Restauration le portage de repas à domicile. Ce service de portage comprend également un volet « veille sociale » proposée dans l'offre La Poste qui consiste à vérifier la consommation des repas, les dates, l'hygiène corporelle et l'hygiène du logement.

La CCBA a validé la possibilité de mise en place d'une convention CCBA-Communes afin que les communes prennent en charge le volet social.

La CCBA vérifiera hebdomadairement les situations déclarées par le facteur et transmettra aux mairies concernées les données des usagers lorsqu'une anomalie est constatée afin qu'elle assure la vérification et le suivi social de la personne. La mise en place de ce dispositif est gratuite.

→ Approuvée à l'unanimité

• **Délibération : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 2026-09-03**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 26 avril 2026, on a voté le budget primitif 2026 de la commune prévoyant une enveloppe concernant les subventions attribuées aux associations.

A ce jour, 4 dossiers de demande de subvention ont été réceptionnés en Mairie.

→ Approuvée à l'unanimité

Mairie 8 route de Lézat 31190 MAURESSAC

Ouvert : lundi 8h30-12h30/13h30-17h30 mardi et vendredi 8h30-12h30/14h-18h

Tél 05.61.50.62.00 e-mail : [mairiedemauressac@wanadoo.fr](mailto:mairiedemauressac@wanadoo.fr)

[mauressac.fr](http://mauressac.fr)

- **Désignation des membres des commissions de la CCBA**

*Développement économique, insertion emploi et tourisme*

➤Stéphanie TETREL

*Mobilité, voirie, grands travaux, entretien du patrimoine**Habitat, cadre de vie, urbanisme, transition écologique et énergétique*

➤Boris CLARET

➤Benjamin VERDIER

*Environnement et gestion des déchets*

➤Samia SOUAÏ

➤Laure ALBEROLA

*Coopération territoriale, développement social et solidaire, accès à la culture et au sport*

➤Laure ALBEROLA

➤Benjamin VERDIER

*Petite enfance et enfance jeunesse**Financier et fiscal*

➤Laure ALBEROLA

➤Cécile MARTIN-BENNETI

Monsieur demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le renouvellement du logiciel ACTES.

→ **Approuvée à l'unanimité**

- **Délibération : Acquisition logiciel ACTES 2026-09-04**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Il donne lecture du devis de la société BERGER LEVRAULT qui s'élève à 470.00€ HT soit 564.00€ TTC

→ **Approuvée à l'unanimité**

- **Questions diverses :**

➤ Information : rapport d'activité 2025 de la CCBA : <https://www.ccba31.fr/publications/rapports/>

➤ Commission communale des finances : planifier une réunion afin de travailler sur la TVLH (*Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation*)

➤ Commission Travaux-Urbanisation-Voirie : planifier une réunion avec le bureau d'étude OTCE concernant l'aménagement du centre bourg ainsi que sur l'achat de matériel technique (*tracteur + équipements*)

➤ Planifier une réunion avec l'Association des Festivités de Mauressac

**La séance est levée à 23h**

**APPROBATION** du compte rendu du conseil municipal extraordinaire  
**DU 10 septembre 2026**

**LISTE EMARGEMENT**

|                                |                              |                                      |
|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| <b>M. PASQUET Wilfrid</b>      | <b>M. LOUPIAS Franck</b>     | <b>Mme MARTIN-BENETTI<br/>Cécile</b> |
|                                |                              |                                      |
| <b>M. COUZIER Jean-Jacques</b> | <b>M. CLARET Boris</b>       | <b>Mme SOUAÏ Samia</b>               |
| <i>EXCUSÉ</i>                  |                              |                                      |
| <b>M. FREZOU Christophe</b>    | <b>Mme CETTOLO Stéphanie</b> | <b>Mme TETREL Stéphanie</b>          |
|                                |                              |                                      |
| <b>M. VERDIER Benjamin</b>     | <b>Mme ALBEROLA Laure</b>    |                                      |
|                                |                              |                                      |